



DOSSIER D'INSCRIPTION « LICENCIÉS »

SAISON 2016-2017

Pièces à fournir :

- Fiche administrative accompagnée d'une photo récente (numérique si possible à envoyer à secretaire-hcc@hockey-compiegne.com),
- En cas de 1^{ère} inscription, une copie du livret de famille **et** de la carte d'identité ou passeport,
- **Certificat médical de moins de 4 mois précisant sport Hockey sur glace,**
- Le dossier de surclassement est à compléter pour les licenciés engagés en équipe sur la saison passée et nés en 2008/2006/2004. Ce dossier de sur-classement est disponible sur le site internet du HCC. Cela permettra de jouer dans la catégorie supérieure sur convocation de l'entraîneur.
 - Pass Sport à télécharger & imprimer sur le site du conseil départemental de l'Oise (<http://www.oise.fr/mes-services/sport-vie-associative/le-passsports/>)

Règlement à l'inscription :

- Le règlement s'effectue **soit en espèces (la totalité de la licence)** soit par chèque à l'ordre du HCC : Encaissement du 1^{er} chèque (part fédérale + assurances) début Septembre 2016 et du 2nd à la réouverture de la patinoire.
- Sur demande, le HCC fournira une facture.
- Aucun remboursement de la part fédérale ne sera possible, seule la part HCC sera remboursée en cas de force majeure (incapacité médicale pour la suite de la saison sur justificatif) et au prorata de l'avancement de la saison.
- Seule la part fédérale + l'assurance sera encaissée en début de saison. La part club sera encaissée à la réouverture de la patinoire. Pour les mineurs qui souhaitent participer aux matchs de championnat dès septembre, la prise de licence est obligatoire.
- Tarif dégressif à partir de janvier 2017 hors part fédérale.

Dossier à transmettre par voie postale ou à déposer dans la boîte à lettre du HCC à la patinoire de Compiègne. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et vous sera rendu.

L'accès à la glace/matches/hors-glace n'est possible qu'une fois la licence 2016/2017 saisie, soit 5 jours après avoir déposé le dossier complet.

Compléments d'information :

- Prêt de matériel pour les enfants la 1^{ère} année d'inscription et les licenciés inscrit en EDH sur la saison 2015-2016 jusqu'en Dec 2016.
- Equipements neufs ou d'occasion en vente au dépôt (liste et catalogue disponible sur notre site internet)

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne



DETAIL DES REGLEMENTS LICENCES SAISON 2016-2017

FAMILLE : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

	Quantité	Frais licence fédérale	Total Frais licence fédérale	Cotisation club	Réduction (si ouverture tardive)	Cotisation club après réduction (par licencié)	Total Cotisation club
Ecole de Hockey (2008 et +)		35,58 €		164,42 €	-27,40 €	137,02 €	
Ecole de Hockey (2007 et -)		74,48 €		166,22 €	-27,70 €	138,52 €	
U9 (2008-2009)		35,58 €		244,42 €	-40,74 €	203,68 €	
U11 (2006-2007)		74,48 €		255,52 €	-42,59 €	212,93 €	
U13 (2004-2005)		74,48 €		255,52 €	-42,59 €	212,93 €	
U15 (2003-2002)		77,48 €		252,52 €	-42,09 €	210,43 €	
U17-U20		77,48 €		252,52 €	-42,09 €	210,43 €	
Senior		77,48 €		222,52 €	-37,09 €	185,43 €	
Dirigeant non pratiquant		43,40 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chèque n°1 : Paiement à l'inscription (licence fédérale) :						Total cotisation club :	
						- Réduction famille (-10%) :	
						- Pass Sport :	
						+ Frais de Prêt / transfert	
						Chèque n°2 :	

Règlements à l'ordre du HCC :

Montant réglé par chèque :

Chèque n°1 : Frais Fédéraux : numéro de chèque :Banque :

Chèque n°2 : Cotisation club : numéro de chèque :Banque :

Montant réglé en totalité en liquide

FACTURE (par mail) à envoyer à l'adresse suivante : _____ @ _____

Remboursement

Aucun remboursement de la licence fédérale ne sera possible.

Seul le montant de la cotisation sera soumis à un remboursement pour cas de force majeur (incapacité médicale pour la suite de la saison), calculé au prorata des périodes effectuées.

Règlements de la FFHG

Tous les règlements de la fédération française de hockey sur glace sont disponibles sur son site officiel à l'adresse : <http://www.hockeyfrance.com>

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne



FICHE ADMINISTRATIVE

Remplir une fiche par licencié

Nom : _____ Prénom : _____

Catégorie :

- EDH 1^{ère} année (quelque soit l'âge) U7 U9
 U11 U13 U15
 U17 U20 LOISIRS DEBUTANTS LOISIRS CONFIRMES

Catégorie et nom du club de la saison précédente : _____

Nom des parents si différent : _____

Date de Naissance : _____

Lieu de Naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ Téléphone 1 : _____

☎ Téléphone 2 : _____

Email : _____ @ _____

(OBLIGATOIRE ET EN MAJUSCULES SVP)

Informations facultatives, mais importantes pour le club (sponsoring) :

Profession des parents : _____

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Constance LEVASSEUR au 06 76 78 38 93 ou à l'adresse suivante : secetaire-hcc@hockey-compiegne.com

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne



AUTORISATIONS

Je soussigné _____

Licencié au HOCKEY CLUB COMPIÉGNOIS

Ou représentant légal de l'enfant mineur licencié au HCC : _____

- Autorise mon enfant à pratiquer le hockey sur glace en compétition
- Autorise les responsables du Hockey Club Compiégnois à faire pratiquer sur sa personne tous les examens complémentaires ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image, dans le cadre de toutes publications, sur tous supports, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image sur le site internet et sur la page Facebook du club
- M'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du club, ainsi que celui de la patinoire de Compiègne M'engage à compléter l'attestation « anti-dopage » de la FFHG jointe
- certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L. Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la **Fédération Française de Hockey sur Glace – 36 bis, Rue Roger Salengro – 92130, Issy les Moulineaux**



ATTESTATION

Je soussigné,
représentant légal de l'enfant mineur

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans les contrôles antidopage

autorise
n'autorise pas

*cochez la mention choisie

que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au Responsable de l'Association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

Nota bene : l'absence d'autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Date :

Signature :
.....

Fait à _____, le _____

Signature :

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne



Adhésion au HCC, Adhésion à quelques règles ...

Le comité du HCC, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, **le comité demande à chaque membre d'adhérer aux règles ci-dessous en même temps qu'il prend sa licence.**

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, en inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir-vivre indispensable à la vie en collectivité.

1) – Chaque année, les dirigeants d'équipe sont choisis sur base de volontariat parmi les parents de la catégorie et s'engagent :

- à encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs ou tournois amicaux ou officiels
- à organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée
- à être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- à demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring etc) engageant la responsabilité du HCC auprès des instances concernées
- à informer l'entraîneur & le comité du HCC de tout événement particulier survenu au sein de l'équipe
- à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.
- à transmettre les informations données par le comité du HCC.

2) - Les entraîneurs s'engagent :

- à faire respecter l'éthique sportive et à appliquer la politique sportive définie par le club.
- à veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent.
- à assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînements et encadrement des joueurs, formation des équipes)
- à informer les dirigeants de tout événement survenu au sein de l'équipe.

3) - Le joueur s'engage :

- à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et à être présent sur la glace à l'heure exacte de sa catégorie
- à suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et du dirigeant d'équipe
- à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le Club que lors des déplacements,
- à accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- à avoir de façon générale, un comportement irréprochable, tant vis à vis de ses partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club.
- à avoir un équipement en bon état et respecter les règles d'hygiène.

4) - Les parents s'engagent :

- à faire respecter les présentes règles par leurs enfants.
- à s'adresser aux dirigeants d'équipe pour toute demande d'information.
- à suivre, pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins
- à participer s'ils le désirent à la vie du club (tournois, déplacements, etc...) en liaison étroite avec le dirigeant d'équipe, & le comité du HCC
- à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- à avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives
- à respecter les décisions des entraîneurs du club, ainsi que les décisions arbitrales,
- à répondre aux sollicitations des dirigeants en vue de l'organisation des déplacements ou tournois.
- à honorer le règlement de la cotisation au club.

CONCLUSION

Tout membre du Club s'engage lors de son adhésion à respecter ces règles. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par la commission concernée. La commission se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Compiègne, le

Signatures des Parents

Signature du Joueur

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne



FICHE CANDIDATURE DIRIGEANT D'ÉQUIPE, TABLE DE MARQUE, ARBITRE et ACCUEIL EDH

Cette fiche est destinée à celles ou ceux qui désirent s'engager et participer à la vie du club, soit comme dirigeant d'équipe, soit dans l'arbitrage, auprès de la table de marque lors des matchs de leurs enfants, soit pour l'accueil à l'Ecole de Hockey.

Nom / Prénom :

Tel Mobile :

E-mail :

Catégorie souhaitée :

Poste (voir ci-dessous) :

A Compiègne, le :

Signature :

L'engagement auprès d'une équipe hockey mineur implique une disponibilité pendant les week-ends
Les postes à pouvoir sont les suivants :

- **Dirigeant d'équipe** : Il est le lien entre les licenciés, les parents des licenciés et le club. Il assure l'encadrement de l'équipe dont il a la charge pendant les matchs à domicile comme à l'extérieur. Il prévoit pour les matchs à domicile des personnes pour les prisons, et table de marque. Il organise les matchs en déplacement et prévoit, entre autre, les possibilités de co-voiturage & l'usage éventuel du minibus. Le dirigeant doit prendre une licence « Dirigeant Non Pratiquant ». Le choix définitif des dirigeants d'équipe sera soumis à l'approbation de l'entraîneur général ainsi que du comité du HCC.
- **Table de marque** : Indispensable au bon déroulement des rencontres, le poste lié à la "Table de marque" se décompose en deux grandes fonctions : le chronométrage de la rencontre (partie clavier) et la consignation des événements (partie cahier de match et annonce microphonique). L'effectif minimum nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque est de deux personnes.
- **Aide au fonctionnement de l'Ecole de Hockey** : il s'agit d'accueillir les enfants & leurs parents venant pour la première fois « pousser la porte du HCC ». Prêt du matériel pour la séance, aide à l'équipement de l'enfant, aide au remplissage du dossier d'inscription, remplissage du registre de l'accueil des nouveaux arrivant « Ecole de Hockey ».
- **Arbitre (à partir de U15)** : Indispensable au bon déroulement des rencontres, l'arbitre devra suivre des formations afin d'apprendre son rôle d'arbitre.

**POUR QUE VOS ENFANTS PUISSENT JOUER, IL EST INDISPENSABLE QUE LES PARENTS
S'IMPLIQUENT DANS LES POSTES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE, D'ARBITRAGE DE TABLE DE
MARQUE**

www.hockey-compiegne.com

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne